

Annexe 6

Plan d'action 67 - SNPPE 2025

Nom du département : Bas-Rhin

Facultatif ou obligatoire	Objectif	Objectif	N° de l'action	Actions	Source de financement Etat	Département	État	Montant	Type action
Obligatoire	1	Améliorer le parcours pré et postnatal des femmes et nourrissons, en particulier les plus vulnérables en augmentant le nombre de bénéficiaires pour au moins deux des actions visées dans la présentation de l'objectif	1.1	Atteindre un taux de couverture par la PMI d'au moins 20% des Entretiens Périnataux Précoces (EPP)	FIR	- €	194 000,00 €	194 000,00 €	Reconduction à l'identique
			1.2	Augmenter les visites à domicile (VAD) pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables (20% des mères et enfants bénéficient de VAD)	FIR	- €	107 000,00 €	107 000,00 €	Reconduction à l'identique
Obligatoire	2	Améliorer la qualité des parcours périnataux, notamment via des actions d'aller vers de la PMI, en particulier en direction des femmes et nourrissons vulnérables	2.1	Atteindre 15% d'enfants de 0 à 2 ans bénéficiant de l'intervention à domicile d'une infirmière puéricultrice de PMI, notamment dans les familles vulnérables	FIR	- €	127 000,00 €	127 000,00 €	Reconduction à l'identique
Obligatoire	3	Renforcer la prévention en santé chez les jeunes enfants en augmentant le nombre de bénéficiaires pour au moins une des deux actions visées dans la présentation de l'objectif	3	Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé	FIR	- €	218 000,00 €	218 000,00 €	Reconduction à l'identique
Obligatoire	4	Améliorer la qualité de l'offre de prévention de la PMI via des actions dédiées aux enfants notamment les plus vulnérables	4.1	Augmenter le nombre de consultations infantiles	FIR	- €	96 500,00 €	96 500,00 €	Diminution des ETP Ville de Strasbourg
Facultatif	5	Actions innovantes ou transversales	5	Développer les actions de prévention de la surexposition précoce aux écrans en école maternelle	FIR	- €	2 500,00 €	2 500,00 €	Action nouvelle
Obligatoire	6	Renforcer les interventions précoces d'aide à domicile dans un objectif de prévention secondaire	6.1	1 Poste de travailleur social "Aide à la parentalité" à la Ville de Strasbourg	304	- €	60 000 €	60 000 €	Diminution des ETP Ville de Strasbourg
			6.2	Augmenter les capacités de prise en charge en Aide Educative à Domicile Renforcée afin de mieux répondre aux besoin de la population	304		325 280 €	325 280 €	Reconduction à l'identique
			6.3	Préparation d'un AMI en vue de la création, à horizon janvier 2026, d'un centre Parental d'évaluation précoce du lien	304	- €	450 000,00 €	450 000,00 €	Action nouvelle
			6.4	Accompagnement à la mise en œuvre Financement de 4,5 ETP de TS Spécialisés IP	304	- €	180 000,00 €	180 000,00 €	Reconduction à l'identique
Obligatoire	7	Accroître le recours aux mesures de protection de l'enfance à domicile sous toutes leurs formes et les modes d'accueil à dimension familiale	7.1	Créer un service d'accompagnement des TBA / TDC pour favoriser le recours à des modes d'accueil à dimension familiale en alternative au placement en institution ou chez des assistants familiaux	304	- €	459 481,00 €	459 481,00 €	Action nouvelle
			7.2	Créer une Maison des assistants familiaux sur le territoire Ouest (ouverture prévue août 2025)	304	- €	630 000,00 €	630 000,00 €	Action nouvelle
Facultatif	8	Renforcer le partenariat avec les CRIP			304	- €			
Facultatif	9	Accompagner la scolarité des enfants bénéficiant d'une mesure de protection			304	- €			
Facultatif	10	Soutenir et accompagner vers l'autonomie les jeunes majeurs sortant des dispositifs de protection	10	Création d'un service porté par l'Etage en charge d'accompagner 50 jeunes majeurs en hôtel ou logés dans les appartements de fonction des collèges	304		184 000,00 €	184 000,00 €	Action nouvelle
Facultatif	11	Mieux connaître les publics de la protection de l'enfance pour améliorer leur prise en charge et renforcer le pilotage de cette politique			304				
A minima de l'un des trois objectifs	12	Soutenir la création de solutions mixtes ASE et médico-social	12	Soutenir la création de solutions mixtes (équipe mobile éducative et thérapeutique en appui de places de mecs spécialisée) => projet 50000S	ONDAM MS		170 000,00 €	170 000,00 €	Action nouvelle
	13	Développer des unités de répit	13	Développer des actions spécifiques (unités de répit ou solutions mixtes) => actions à définir	ONDAM MS	- €	144 355,00 €	144 355,00 €	Action nouvelle
	14	Favoriser le déploiement d'équipes mobiles	14	Soutenir la création d'une équipe mobile dédiée aux professionnels de l'ASE pour enfants en situation de handicap (spécialisée TND) => projet 50 000 S	ONDAM MS		400 075,00 €	400 075,00 €	Action nouvelle